

RÉSUMÉ DU RAPPORT : Jusqu'ici, mais pas plus loin

Une nouvelle menace dans l'Arctique

Une enquête inédite menée par Greenpeace a révélé la présence de flottes de pêche recourant à la pratique destructive du chalutage de fond dans les eaux intactes, jusque-là largement inexplorées, de la mer de Barents dans l'Arctique norvégien.

Alors que les changements climatiques diminuent graduellement l'étendue et la durée de la banquise, des régions de l'océan Arctique, normalement sous glace pour la plus grande partie de l'année, deviennent alors accessibles à l'exploitation commerciale. La fonte de la banquise au nord de la mer de Barents ouvre la possibilité d'un nouveau territoire de pêche industrielle. Cette exploitation entraînerait la dégradation de l'habitat des espèces indigènes et la pêche industrielle pourrait anéantir la biodiversité marine mettant en péril l'intégrité de ce fragile écosystème.

Selon le Ministère des Pêches de la Norvège, 189 chalutiers en tout détiennent un permis pour pêcher la morue et l'aiglefin dans la mer de Barents en 2016.

De la mer de Barents aux cuisines du monde entier

Une analyse, réalisée par Greenpeace, traitant près de 18 millions de traces électroniques (SIA) laissées par l'industrie de la pêche a démontré que plus de 100 chalutiers autorisés à exploiter la partie norvégienne de la mer de Barents ont contrevenu à leur obligation en se rendant jusqu'au 78°N, et même au-delà, soit dans des régions marines normalement sous la glace pendant la majorité de l'année. Ces secteurs sont reconnus pour être l'habitat naturel d'une biodiversité d'importance mondiale, dont des millions d'oiseaux marins, de mammifères marins dépendant de la banquise et d'espèces benthiques.

Trois entreprises dominent la pêche de la morue dans la mer de Barents norvégienne -qui comprend la mer de Barents nordique et les eaux de l'archipel du Svalbard: la société norvégienne Havfisk ASA, la russe Ocean Trawlers (basée à Hong Kong), et la *Fishing Industry Union of the North* (FIUN), une association de pêche russe d'envergure.

Ces entreprises, repérées dans la zone située au-delà du 78°N dans l'Arctique norvégien approvisionnent un réseau d'entreprises de transformation des aliments, d'exportateurs et de distributeurs. Ce réseau fournit poissons et fruits de mer aux marchés européens, asiatiques et

nord-américains, notamment aux grandes chaînes de supermarchés, aux marques réputées de produits de la mer et au commerce populaire du *fish and chips* britannique.

Les sociétés *Espersen* (Europe et É.-U.), *High Liner Foods* (Canada et É.-U.) and *Findus* (Europe), *Youngs Seafood* (Royaume-Uni), *Iglo* (Europe) et *Birds Eye* (Europe et Chine) sont quelques exemples d'entreprises de transformation et de marques dont les poissons proviennent de la mer de Barents. Parallèlement, le domaine de la restauration ainsi que la plupart des grandes chaînes de supermarchés en Europe se ravitaillent en mer de Barents.

Ce qu'il faut faire

Aujourd'hui, cet écosystème se trouve à la merci des pratiques de pêche destructive pour deux raisons. La première est l'absence de législation du gouvernement norvégien pour protéger la zone nordique de la mer de Barents, inexplorée et vulnérable. La seconde est due au manque de politiques corporatives de la part des entreprises de pêche et de transformation sur l'exploitation de cette région.

Alors que les marques réputées et les distributeurs du monde entier prennent conscience que leurs chaînes d'approvisionnement – qu'ils croyaient responsables - pourraient causer la destruction de l'écosystème arctique et mettre en jeu leur réputation, Greenpeace les interpelle et les invite à faire pression sur les entreprises de pêche et le gouvernement norvégien afin de laisser ces eaux intactes.

Greenpeace exhorte les entreprises à :

1. Cesser toute pêche dans le nord de la mer de Barents et dans les eaux du Svalbard, soit une zone abritant un écosystème doté d'une biodiversité d'importance mondiale.
2. Ne plus recourir aux fournisseurs qui persistent à pêcher ou à s'approvisionner dans cette zone, et continuer de veiller à ce qu'elle ne soit plus exploitée.
3. Appuyer l'appel de Greenpeace auprès du gouvernement norvégien pour la création d'une aire marine protégée (AMP) interdite de toute exploitation dans le nord de la mer de Barents et dans les eaux du Svalbard.
4. Signer la Déclaration pour l'Arctique.

Les faits essentiels :

- La mer de Barents a perdu 50 % de sa banquise dans la décennie précédant l'année 2008, ce qui en fait une des zones de l'océan Arctique ayant connu la plus importante

fonte des glaces. La saison estivale y est désormais 20 semaines plus longues par rapport à 1980, et l'eau plus chaude de 0,8°C depuis la dernière décennie. Étant donné les changements draconiens de la couverture de glace sur la mer, les exploitants de pêche se déplacent de plus en plus vers le nord, jusqu'à la latitude de 81°N.

- Le nord de la mer de Barents et les eaux du Svalbard abritent une grande biodiversité, dont les coraux d'eaux froides et plusieurs espèces de baleines comme les bélugas, les rorquals communs et les baleines boréales. Le Svalbard est aussi le domaine d'ours polaires, de morses et de colonies d'oiseaux marins, parmi les plus nombreuses de la planète, comme les macareux de l'Atlantique et les guillemots. De plus, ces eaux constituent une zone très productive pour les stocks de poissons. Il existe plus de 200 espèces de poissons dans la mer de Barents, mais, la plus connue et la plus importante du point de vue commercial est la morue de l'Atlantique. Les stocks de morues du nord-est de l'Arctique sont les plus importants du monde.
- De tous les territoires de pêche de morue dans le monde, celle dans la mer de Barents est la plus importante, offrant des prises annuelles d'environ 800 000 tonnes, soit 3 milliards de repas de poisson par an. 90 % des quotas sont partagés entre la Norvège et la Russie, et la pêche est gérée conjointement par les deux pays. Cette entente administrative se poursuit depuis le milieu des années 1970 et se déroule cordialement.